

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

4 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 JUIN 2014, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT

EST ABSENT :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint

SONT ÉGALEMENT ABSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

06-14-241A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète suppléante

La préfète suppléante tient à souligner que c'est la première séance du comité administratif qu'elle préside. Comme à l'habitude elle compte sur la collaboration de tous pour assurer le bon déroulement de la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2014.

06-14-242A

Une modification est apportée au procès-verbal du 7 mai 2014. À la résolution n° 05-14-189A, afin de combler les besoins de surveillance de conteneur à Belleterre, M^{me} Vanessa Bernier Gallant a été embauchée le 18 mai.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2014 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, en tenant compte de la modification à la résolution n° 05-14-189A, tout comme s'il avait été lu.

06-14-243A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

06-14-244A

Gestion des matières résiduelles – Demande de la Fabrique de St-Eugène-de-Guigues.

Suite à l'incendie de l'église de St-Eugène-de-Guigues, le 29 mars dernier, la Fabrique de St-Eugène-de-Guigues demande à la MRC de Témiscamingue, considérant les circonstances exceptionnelles de l'événement, et les coûts élevés liés à la disposition des déchets au Centre de récupération de Rouyn-Noranda, d'absorber une partie ou la totalité de la facture de 20 880,41 \$ avant taxes, 24 007,26 \$ au total.

Après discussion, le C.A. décide de ramener ce point de discussion au conseil des maires du 18 juin. Conscient que ce cas risque de faire jurisprudence le C.A. préfère que ce soit le conseil des maires qui établisse les paramètres menant à une prise de décision, advenant le cas où une autre demande de ce genre soit formulée à la MRC de Témiscamingue.

06-14-245A

Inspection des bornes-fontaines

Le C.A. prend acte que la MRCT a fait paraître une offre d'emploi afin de procéder à l'embauche d'une ressource pour effectuer les tests de débit des bornes-fontaines sur le territoire de la MRC. Les derniers tests de bornes-fontaines remontent à 2002, à l'exception de la ville de Témiscaming et la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, qui l'effectuent à chaque année, la municipalité de Béarn, qui l'a fait l'an passé et la ville de Ville-Marie qui l'a fait en 2012.

En vertu du schéma de couverture de risques, ces tests doivent être réalisés au moins une fois dans la période couvrant ce schéma, soit 2011-2015.

Le contrat prévu est d'une durée de cinq à six semaines, à raison de 35 heures / semaine. Le salaire offert est de 13,50 \$ / heure.

Gestion des matières résiduelles – Embauche de M. Daniel Manseau à titre d'opérateur de camion de collecte (remplacement M. Louis Pleau).

06-14-246A

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Daniel Manseau à titre d'opérateur de camion :
 - Salaire : 688 \$ par semaine;
 - Entrée en fonction : 26 mai 2014.

Monsieur Manseau est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- En raison de 40 heures / semaine;
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre.

06-14-247A

**Gestion de l'immeuble – Fondations – Suivi.
Offre complémentaire pour études géophysiques.**

Considérant les besoins de travaux afin de stabiliser les fondations de l'immeuble;

Considérant le rapport de l'étude géotechnique réalisée par la firme LVM inc.;

Considérant que ce rapport suggère l'enfoncement de pieux afin de stabiliser les fondations de l'immeuble;

Considérant que la firme LVM propose de bonifier son rapport afin de vérifier la possibilité de mettre en place une autre solution qui serait moins onéreuse pour la MRC de Témiscamingue;

Considérant que cette bonification se ferait au coût de 1 200 \$;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la proposition de LVM inc. au montant de 1 200 \$ plus taxes, afin d'excaver à nouveau près des fondations de la MRC, afin de vérifier la faisabilité d'installer des isolants thermiques en périphérie du bâtiment.

06-14-248A

Dossier du Pacte rural.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 1 591,60 \$ au Pacte rural 2010 pour le projet suivant :

↳ **Association de la Route gourmande du Témiscamingue.**

Projet : Développement des produits agroalimentaires du Témiscamingue

Montant autorisé : 5 500,00 \$

Montant déboursé : 3 908,40 \$

Montant à payer : **1 591,60 \$**

06-14-249A

Compensation de base pour le TNO Laniel dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Reddition de comptes).

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013-2014;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

06-14-250A

Achat d'une plieuse-inséreuse.

ABROGÉ

(Voir résolution
n° 10-14-404A du
1^{er} octobre 2014)

Considérant que depuis plusieurs années, le nombre d'envois postaux qu'effectue la MRC ne cesse de croître;

Considérant que depuis mai 2014, la MRC gère la délégation des baux du MRN et que cela occasionne des envois supplémentaires importants;

Considérant que la charge de travail a été augmentée avec la délégation des baux et qu'aucune ressource interne ne peut effectuer la préparation manuelle des envois;

Considérant que demander une ressource externe pour effectuer ce travail est parfois difficile par manque de candidat et que cela engendre des délais supplémentaires;

Considérant que la compagnie Pitney Bowes nous offre un rabais de 30 % sur un modèle qui répond à nos besoins;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'une plieuse-inséreuse modèle DI200 de la compagnie Pitney Bowes au montant de 4 445,10 \$.

06-14-251A

Achat d'une licence supplémentaire du logiciel de gestion des baux (PG Solutions).

Considérant que dorénavant, c'est la MRC qui effectue la gestion des baux de villégiature et des gravières/sablières;

Considérant que les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la délégation étaient insuffisantes étant donné le volume de demande traitée;

Considérant que pour la gestion foncière du MRN, seulement deux employés pouvaient répondre aux demandes des locataires, étant donné le manque de licence du logiciel PG MegaGest;

Le C.A. prend acte que la MRC de Témiscamingue a dû procéder à l'achat d'une licence supplémentaire, au coût total de 1 011,78 \$ du logiciel PG MegaGest pour assurer un service adéquat et permettre à une troisième personne d'assurer le service des baux.

06-14-252A

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à son règlement de zonage (règlement n° 67-2014, adopté le 6 mai 2014) (second projet).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le C.A. de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Rémigny désire amender son règlement de zonage n° 27-95 présentement en vigueur pour faire passer deux lots d'une zone industrielle à une zone résidentielle et commerciale;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 67-2014, adopté le 6 mai 2014 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 67-2014 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement (second projet) : 6 mai 2014

Date de réception à la MRCT : 8 mai 2014

Certificat de conformité : Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 109-04-2014, adopté le 13 mai 2014) (second projet).

06-14-253A

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le C.A. de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour faire passer la propriété du 28, rue Notre-Dame Est, d'une zone commerciale à une zone résidentielle et commerciale;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 109-04-2014, adopté le 13 mai 2014 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 109-04-2014 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement (second projet) : 13 mai 2014

Date de réception à la MRCT : 14 mai 2014

06-14-254A

Avis sur la demande de Rogers Communications inc. concernant l'autorisation à la CPTAQ : Lot 5 022 200-P du cadastre du Québec (rang 3 Est) dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord (utilisation à une fin autre que l'agriculture).

Cadre légal (articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*)

Depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une compagnie d'utilité publique, doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'UPA. La recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire.

Nature du projet

Il s'agit de l'implantation d'une tour de télécommunication de 104 mètres de haut.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (boisé);
- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de Rogers Communications inc. ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la demande effectuée par Rogers Communications, à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture, sur le lot 5 022 200-P du cadastre du Québec (rang 3 Est) dans la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet de Rogers Communications inc. est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé.

06-14-255A

Avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de forêt privée du Témiscamingue.

Considérant les articles 151 et suivants de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* visant le respect du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence de forêt privée du Témiscamingue au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) adopté par l'Agence de forêt privée du Témiscamingue le 15 mai 2014.

Il s'agit d'une mise à jour du PPMV. La première version date de 2001. Le PPMV détermine la possibilité forestière (volume annuel pouvant être mis en marché par le Syndicat des producteurs de bois) et contient un plan d'action.

Possibilité forestière annuelle	1987	2000	2012	Différence 1987-2012
Sapin, épinette, pin gris, mélèze (SEPM)	46 050 m ³	33 393 m ³	50 823 m ³	+ 37 %
Cèdre		1 631 m ³	3 844 m ³	
Pin rouge, pin blanc		12 612 m ³	8 517 m ³	
Peuplier	93 500 m ³	83 436 m ³	54 403 m ³	- 42 %
Bouleau à papier	40 300 m ³	19 019 m ³	16 746 m ³	- 31 %
Autres feuillus (bouleau jaune, frêne, érable et chêne)		6 802 m ³	11 145 m ³	
Total	179 850 m³	156 893 m³	145 477 m³	- 19 %

PLAN D'ACTION

Thèmes	Objectifs	Mesures proposées	Responsable	Échéancier	Suivi (indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs)
Protection de la forêt privée et utilisation polyvalente	➤ Protéger et mettre en valeur les éléments les plus significatifs de la forêt privée afin d'améliorer la qualité de vie.	➤ Informer les propriétaires sur les options de conservation, sur le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée et sur les écosystèmes forestiers exceptionnels (application de mesures appropriées et information des propriétaires, s'il y a lieu).	➤ Conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	➤ Nombre et envergure des secteurs à protéger.
	➤ Rechercher la polyvalence et la complémentarité des activités et des usages sur le territoire.	➤ Prendre connaissance des nouveaux règlements municipaux affectant la forêt privée.	➤ MRC et conseil d'administration de l'Agence	2014-2019	➤ Plaintes de la population concernant les coupes à blanc en forêt privée.
Reboisement des friches	➤ Orienter le reboisement des friches vers les terrains où les activités agricoles n'exercent qu'une faible pression.	➤ Poursuivre la procédure actuelle qui fait en sorte que le MAPAQ se prononce sur le reboisement des friches.	➤ Conseillers forestiers	2014-2019	➤ Superficie des friches qui auront été reboisées.
Propriétaires de boisés privés	➤ Développer des incitatifs pour faire participer davantage les propriétaires au programme. ➤ Sensibiliser les propriétaires à l'importance de l'aménagement forestier.	➤ Suivre les démarches pour l'allègement du programme de remboursement de taxes.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Taux de participation des propriétaires au programme (environ 5 % en 1998).
		➤ Trouver des moyens justes et équitables pour faire participer les propriétaires admissibles ainsi que des moyens pour évaluer cette participation.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.
	➤ Mandat au SPBAT pour le transfert de connaissances et l'information des propriétaires.	➤ SPBAT	2014-2019	➤ Facilité / difficulté des conseillers forestiers pour recruter des clients.	
Travaux d'aménagement forestier	➤ Maintenir un niveau acceptable de travaux sylvicoles en fonction des budgets disponibles. ➤ Investir le maximum d'argent en forêt (en travaux sylvicoles).	➤ Établir chaque année une programmation réaliste, basée sur l'expérience des conseillers forestiers, l'historique des travaux et les besoins de la forêt.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Mettre à jour les données des années précédentes sur l'évolution des travaux.
		➤ Réviser régulièrement les taux d'aide financière.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Opinion des conseillers forestiers sur la justesse des taux.
	➤ Évaluer régulièrement s'il y a des économies à faire dans le budget de l'Agence, notamment pour les dépenses non reliées aux travaux sylvicoles.	➤ Conseil d'administration	2014-2019	➤ Pourcentage du budget de l'Agence affecté aux travaux sylvicoles par rapport aux frais de fonctionnement.	

Bilan de la consultation sur la mise à jour de la programmation de la villégiature (chalets) du ministère des Ressources naturelles (information).

06-14-256A

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) est le plus grand propriétaire foncier au Témiscamingue (17 830 km²). Une des tâches du MRN est d'offrir des terrains de villégiature (en location ou en vente). Pour offrir des terrains de villégiature, les lacs visés doivent apparaître dans une programmation. Le MRN révisé actuellement sa programmation.

Programmation 2005-2013 : Villégiature privée	
Lacs	Municipalités
Roger, Rémigny, Beaudry	Rémigny
Des Quinze Simard	Rémigny Guérin Angliers Moffet Fugèreville Laforce
Prévost	Guérin
Pigeon	Angliers
Soufflot, Allard	Belleterre
Brisebois, Moore	Latulipe-et-Gaboury
Du Douze, Du Seize	Laverlochère
Moran	Béarn
Témiscamingue	Témiscaming TNO Laniel
Jadot	Témiscaming
Rivière des Outaouais	Témiscaming (canton Campeau)
Black, Florio, Plassez	TNO Les Lacs-du-Témiscamingue

Cette liste de lacs était en consultation au printemps 2014. Les municipalités proposent les modifications suivantes :

Municipalités	Ajouts	Retraits
Rémigny	Pian (projet de développement déposé au MRN depuis 2 ans)	
Angliers	Talé, baie Miller (près du village) Marcotte, Long, (accessibles par chemin, agrandissement des secteurs de villégiature existants) Rivière Des Quinze (accessible par chemin, entre le barrage d'Angliers et le barrage Giovanni)	
Belleterre	Gauvin, Sheenan, aux Sables, Tadpole, Coniagas, Boundary, Thibeault, Devlin, à Gingras et Twin	Soufflot (lac à touladis)
Lorrainville	Rousselot et Trudeau	
Témiscaming*	Tee, rivière Beauchesne (étude de Devamco de 2007, secteurs en demande)	

* : La Ville de Témiscaming souhaite que la prochaine programmation du MRN soit souple. Si un lac est absent, il pourrait quand même être développé, s'il est soutenu par le milieu.

N. B. : Depuis le 1^{er} mai 2014, la MRC de Témiscamingue gère les baux de villégiature. La MRC peut donc offrir en vente ou en location des terrains de villégiature à la place du MRN. Cependant, les lacs en question doivent figurer dans la programmation adoptée par le MRN. Prochaine étape : Décision du MRN quant à la modification de la programmation.

Le C.A. prend acte du bilan de la consultation sur la mise à jour de la programmation de la villégiature du ministère des Ressources naturelles.

Les membres du comité administratif demandent s'il est possible de procéder à l'ajout de d'autres lacs suite à cette consultation.

06-14-257A

**Renouvellement d'assurances générales de la MRCT.
MMQ – Année 2014-2015.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRCT à renouveler ses assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2014-2015.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Bâtiment (MRC) ⁽¹⁾ 1 734 409 \$ en 2009-2010 1 786 442 \$ en 2010-2011 1 840 035 \$ en 2011-2012 1 891 631 \$ en 2012-2013 1 948 380 \$ en 2013-2014 2 006 832 \$ en 2014-2015	4 096,00 \$	4 253,00 \$	4 315,00 \$	4 504,00 \$	4 623,00 \$	4 892,00 \$
Bâtiment (Écocentre) ⁽²⁾ 957 900 \$ en 2009-2010 986 637 \$ en 2010-2011 1 016 236 \$ en 2011-2012 1 046 723 \$ en 2012-2013 1 934 057 \$ en 2013-2014 1 992 077 \$ en 2014-2015	2 263,00 \$	2 349,00 \$	2 383,00 \$	2 487,00 \$	5 532,00 \$	5 853,00 \$
Contenu inclus – Bâtiments 160 000 \$ en 1992-2000 300 000 \$ en 2001-2002 399 122 \$ en 2012-2013 620 565 \$ en 2013-2014 639 182 \$ en 2014-2015	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Documents de valeurs 1 000 000 \$	1 214,00 \$	1 214,00 \$	1 232,00 \$	1 286,00 \$	Inclus dans assurances des biens	Inclus dans assurances des biens
Équipement informatique ⁽³⁾ 14 600 \$ en 2002-2003 22 600 \$ en 2009-2010 22 600 \$ en 2010-2011 22 600 \$ en 2011-2012 26 100 \$ en 2012-2013 35 450 \$ en 2013-2014 35 450 \$ en 2014-2015	148,00 \$	96,00 \$	97,00 \$	101,00 \$	151,00 \$	155,00 \$
Responsabilité civile générale 2 000 000 \$	2 813,00 \$	2 813,00 \$	2 854,00 \$	2 979,00 \$	3 903,00 \$	3 988,00 \$
Responsabilité civile Code criminel du Canada Avenant C-21	1 090,00 \$	1 090,00 \$	1 106,00 \$	1 154,00 \$	Inclus dans responsabilité civile	Inclus dans responsabilité civile
Responsabilité municipale 1 000 000 \$	1 398,00 \$	1 398,00 \$	1 418,00 \$	1 480,00 \$	1 670,00 \$	1 720,00 \$
Crime (ancien Fidélité des employés) 5 000 \$	136,00 \$	136,00 \$	138,00 \$	144,00 \$	136,00 \$	142,00 \$
Assurance des loyers	Inclus dans le contrat de base	Inclus dans le contrat de base				
Bris de machine	734,00 \$	755,00 \$	778,00 \$	801,00 \$	1 058,00 \$	1 090,00 \$
Camions ⁽⁴⁾ 1 135 332 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 203,00 \$	3 728,00 \$	3 883,00 \$
Autres machineries ⁽⁵⁾ 696 063 \$	229,00 \$	229,00 \$	232,00 \$	3 426,00 \$	4 863,00 \$	4 996,00 \$
TOTAL	17 324,00 \$	17 536,00 \$	17 756,00 \$	21 565,00 \$	25 664,00 \$	26 719,00 \$
Augmentation prime	(5,2 %)	(1,2 %)	(1,2 %)	(21,45 %)	(19,01%)	(4,1%)*

Ristourne reçue de la MMQ	
2010-2011	632,00 \$
2011-2012	648,00 \$
2012-2013	1 010,00 \$
2013-2014	1 883,00 \$

(1) Bâtiment	1 619 224 \$	(1 572 062 \$ x 3 %)
Contenu	387 608 \$	(376 319 \$ x 3 %)
Pertes d'exploitation	0 \$	(non inclus)
Total	2 006 832 \$	

(2) Centre de tri	699 691 \$	(679 312 \$ x 3 %)
Contenu – centre de tri	220 674 \$	(214 247 \$ x 3 %)
Garage Écocentre	204 849 \$	(198 883 \$ x 3 %)
Contenu – garage	20 600 \$	(20 000 \$ x 3 %)
Centre de transfert	627 854 \$	(609 567 \$ x 3 %)
Roulotte et balance	208 109 \$	(202 048 \$ x 3 %)
Contenu – roulotte	10 300 \$	(10 000 \$ x 3 %)
Total	1 992 077 \$	

(3) Système GPS	6 300 \$	
Ordinateur portable	4 900 \$	
Projecteur infocus	3 400 \$	
2 tablettes PC (évaluation)	8 000 \$	
Timbreuse DM400C	8 200 \$	
Piano – Comm. culturelle	2 650 \$	
3 mesureurs numériques	2 000 \$	
Total	35 450 \$	

(4) Camions	1 135 332 \$	*Ajout camion # 5 Freightliner (230 332\$)
(5) Autres machineries	696 063 \$	
Total	1 831 395 \$	

06-14-258A

Nomination d'un représentant spécial – Administration d'un compte auprès de la Caisse Desjardins (compte de la petite caisse).

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M^{me} Christelle Rivest, coordonnatrice au Service d'évaluation de la MRC de Témiscamingue, à effectuer les opérations en lien avec le compte folio n^o 80901, en l'occurrence la petite caisse pour la gestion des baux de villégiature;
- ❖ D'autoriser M. Tomy Boucher, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents afférents à l'ouverture et à la gestion de compte.

06-14-259A

Demande d'aide financière – Tournoi de golf de la Banque Nationale au profit de l'UQAT du 6 juin 2014.

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 600 \$ soit versé dans le cadre de la campagne du Tournoi de golf de la Banque Nationale au profit de l'UQAT.

Ce montant correspond au paiement d'un quatuor pour la MRC de Témiscamingue.

Demande d'aide financière – Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

06-14-260A

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon appuyé par M. Daniel Barrette et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien, dans le cadre de son édition 2014.

06-14-261A

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

06-14-262A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Bruno Boyer appuyé par M^{me} Nicole Rochon et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 avril au 15 mai 2014		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	6 213,78 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	4 461,39 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	3 937,11 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 628,04 \$
Christelle Rivest	Coordonnatrice au service d'évaluation	3 188,91 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 490,68 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	3 364,47 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	66 334,50 \$
--	--------------

Rémunération des maires	8 599,87 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1400482	LABRIE ENVIRONMENTAL GROUP INC.	PIÈCES CAMIONS # 5	1 295,64 \$
C1400483	MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD (CANADA) INC.	PNEUS CAMIONS # 3	5 224,09 \$
C1400504	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL MARS 2014	886,59 \$
C1400507	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	PIÈCES LOADER	30,32 \$
C1400510	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL MARS 2014	1 074,50 \$
C1400536	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL MARS 2014	2 437,85 \$
C1400537	GAUDET MICHAËL	REMB. DIESEL 2014-04-24	130,34 \$
C1400563	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	1 712,73 \$
C1400565	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL AVRIL 2014	3 184,26 \$
C1400566	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL AVRIL 2014	508,81 \$
C1400568	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL AVRIL 2014	993,07 \$
C1400569	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL AVRIL 2014	2 963,87 \$
C1400574	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	PIÈCES PRESSE CENTRE TRI	8,05 \$
C1400577	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL AVRIL 2014	3 096,53 \$
C1400582	PIONEER DIESEL 2008 LTD	ENT. CAMION # 5	354,21 \$
C1400586	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES AVRIL 2014	5 588,11 \$
C1400587	SANQUIP INC.	PIÈCES INVENTAIRE CAMION	322,90 \$
C1400589	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL AVRIL 2014	511,00 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1400487	HYDRO-QUÉBEC	ÉCOCENTRE 29-01 AU 01-04-2014	8 366,46 \$
C1400517	PÉTRIN RICHARD	DÉPL. 23-04-2014	34,29 \$
C1400518	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL CAMIONS 04-2014	368,78 \$
C1400524	VILLE DE TÉMISCAMING	1 BAC NOIR	60,00 \$
C1400525	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-03-2014 (634-2233)	2 822,61 \$
C1400533	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS CAMIONS	4 650,00 \$
C1400552	2956-1933-QUÉBEC INC.	TRICENTRIS 03-04-2014	7 933,26 \$
C1400554	AMNOR INDUSTRIES	RÉCUPÉRATION RDD	330,79 \$
C1400555	AMÉLIE ROBERGE TRAD. A.	TRADUCTION ENTENTE WINNEWAY	180,50 \$
C1400558	CENTRE A.T.C. INC.	POMPE À L'EAU	465,89 \$
C1400561	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE MAI	91,93 \$
C1400562	CUMMINS EST DU CANADA SEC	OUTIL GARAGE	1 032,92 \$
C1400567	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	INTÉRÊTS ÉCOCENTRE	1 098,88 \$
C1400573	HOME HARDWARE	PIÈCES-COMPOST	26,43 \$
C1400581	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT AVRIL 2014	73 383,39 \$
C1400583	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES GARAGE	780,36 \$
C1400590	T.S.C. INC.	GILET DE SÉCURITÉ	48,23 \$
C1400591	TEMLAC LTÉE	PIÈCES GARAGE	72,38 \$
C1400592	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS	3 867,29 \$
C1400593	TRICENTRIS, CENTRE DE TRI	ADHÉSION + DROIT D'ENTRÉE 2014	91 002,09 \$
PROJET VOLET II			
C1400505	GAUDET JANIL	PROJET #731-08 VOLET II	4 000,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1400501	DROUIN LUCIE	VOIX DES PARENTS-HALTE	450,00 \$
C1400512	MORIN-PERRON KIM	VOIX DES PARENTS-HALTE	180,00 \$
C1400519	REGROUPEMENT D'ENTRAIDE	ATELIERS ENTR'AMIS JANV.	2 542,00 \$
C1400531	CENTRE GÉRARD-BRISSON	DÉPLACEMENT- AE	1 414,80 \$
C1400553	ALPHA-TÉMIS	VOIX PARENTS	2 519,78 \$
C1400575	IGA BOUTIN	VOIX DES PARENTS	244,38 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
QC EN FORME			
C1400513	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	ACTIVITÉS QEF	2 054,11 \$
C1400570	GAUTHIER AUDREY	FORMATION	293,00 \$
C1400571	GINGRAS MARJORIE	ATELIERS 5 ÉPICES	1 471,84 \$
C1400584	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	DÉFI SANTÉ 5-30	740,00 \$
C1400594	VILLE DE TÉMISCAMING	FORM. ANIMATRICE ZUMBA-TÉMIS	334,45 \$
COMITÉ AGRICOLE			
COMMISSION CULTURELLE			
C1400511	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	DON-FONDS CULTUREL	300,00 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1400530	BÉCHAMP SUZANNE	SUBV. RÉNOVILLAGE	6 244,00 \$
C1400539	LACHANCE JOCELYNE	DÉPL. VISITE SHQ 02-04-2014	193,00 \$
C1400541	MORIN ALAIN	SUBV. RÉNOVILLAGE PARTIE	1 061,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1400481	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION ASSEMBLÉE MRC	298,94 \$
C1400484	SOCIÉTÉ GÉO'GRAPH INC.	# 8 FACTURE PDZA 17-02 AU 30-03-2014	9 400,82 \$
C1400485	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	INSC. FORMATION (3)	1 544,87 \$
C1400486	WAROLIN ARNAUD	REMB. DÉP. ÉLECTORALES 2013	3 018,33 \$
C1400488	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 AVRIL 2014	13 529,11 \$
C1400489	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 31-03-2014	2 312,89 \$
C1400490	AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES	FORMATION AGENT LOCAUX	693,37 \$
C1400491	AMÉLIE ROBERGE TRAD. A.	TRADUCTION LETTRE	87,78 \$
C1400492	BEAULIEU GUILLAUME	DÉPL 07-01 AU 11-02 2014	979,92 \$
C1400493	BERNARD SUZANNE	DÉPL. 23-01-2014 CRÉ-RURALITÉ	128,70 \$
C1400494	BOUCHER TOMY	DÉPL 01-04 AU 04-04 COLLOQUE	958,85 \$
C1400495	BROUILLARD CLAUDINE	RENCONTRE RH	183,96 \$
C1400496	BÉRUBÉ MARTIN	RENCONTRE SCI 23 AVRIL	68,66 \$
C1400497	CERCLE DE FERMIERES DE LAVERLOCHÈRE	RENCONTRE DG 10 AVRIL	377,00 \$
C1400498	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES MARS 2014	5 382,38 \$
C1400499	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	TAXES ROCH PERREAULT	65,43 \$
C1400500	CORPORATION DU PAVILLON DE L'EST (1987)	LOGEMENT SOCIAL 23-04	25,00 \$
C1400502	DUFAULT DANIEL	DÉPL. 21-01 AU 14-04	541,41 \$
C1400503	DURANSEAU MICHEL	FORMATION POMPIER 1 28-30-03	1 335,68 \$
C1400506	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVE MAI 2014	8 033,24 \$
C1400508	HYDRAUNAV INC.	ACHAT BOUÉES-LAC KIPAWA	10 796,16 \$
C1400509	ICLIC	HÉBERGEMENT WEB ANNUEL	574,88 \$
C1400514	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	RENCONTRE DG 10 AVRIL	90,00 \$
C1400515	PRODUCTIONS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.	PLAN COMM. COLLECTIF 50 %	574,87 \$
C1400516	PÂQUET JEAN-LUC	RENCONTRE SCI 23 AVRIL	24,82 \$
C1400520	ROULEAU ALAIN	RENCONTRE SCI 23 AVRIL	20,87 \$
C1400521	SMITH RHONDA	SURV. EXAMEN 16-04-2014	25,00 \$
C1400522	SÉBASTIEN LEBEL, AVOCAT	Chèque annulé: C1400522	0,00 \$
C1400523	TURPIN CHRISTIAN	RENCONTRE SCI 23 AVRIL	27,32 \$
C1400526	9133-7139 QUÉBEC INC.	REPAS- PDZA	747,34 \$
C1400527	AIDEL ZOUBER	COLLOQUE ASS. GÉOMATIQUE AVRIL	476,77 \$
C1400528	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL FORMATION 29-04-2014	148,70 \$
C1400529	BERGERON ÉLECTRONIQUE	CÂBLE CELLULAIRE	22,98 \$
C1400532	DROUIN JÉRÔME	CONTRAT ÉVALUATEUR 3 ^E VERS.	4 100,00 \$
C1400534	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	232,00 \$

N° chèque	Fournisseur	Description	Montant
C1400535	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM MARS	39,80 \$
C1400538	GROUPE STAVIBEL INC.	HONORAIRES-FONDATIONS	8 771,91 \$
C1400540	MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE	LOYER 01-06-14 AU31-05-15	279,00 \$
C1400542	ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC	REVUE GÉOMATIQUE 14-15	57,49 \$
C1400543	PG SOLUTIONS	Chèque annulé: C1400543	0,00 \$
C1400544	PUBLICATIONS CCH LTÉE	DROIT MUNICIPALE MAJ	58,80 \$
C1400545	RIVEST CHRISTELLE	MATÉRIELS COURS UNIVERSITAIRE	131,79 \$
C1400546	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	GALA RÉGIONAL	60,00 \$
C1400547	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	INSCRIPTION M. PAQUET	482,89 \$
C1400548	TIMISKAMING FIRST NATION	# 9 INVENTAIRE PDZA	2 250,00 \$
C1400549	TOURNOI DE GOLF DESJARDINS	DON-FONDATION CSSF	500,00 \$
C1400550	REVENU CANADA ET AGENCE DES DOUANES	DAS FÉDÉRAL AVRIL 2014	16 195,90 \$
C1400551	REVENU QUÉBEC	DAS PROV 16 AU 30 AVRIL	27 511,62 \$
C1400556	ASSOCIATION FORESTIÈRE	MEMBRES 2014-2015	45,99 \$
C1400557	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS-CA 7 MAI	132,22 \$
C1400559	CKVM	CHRONIQUE MAIRE + AUTRES	465,65 \$
C1400560	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSE AVRIL 2014	21 067,54 \$
C1400564	DUFAULT DANIEL	CONGRÈS AARQ-AVRIL 2014	1 179,70 \$
C1400572	GIRONNE LYNE	DÉPL. 31-01 AU 07-05-2014	208,28 \$
C1400576	J. DROLET ET FILS LTÉE	TAPIS CLAIR FOYER, PIÈCES	480,94 \$
C1400578	LE REFLET	PDZA ET ÉVALUATION	741,59 \$
C1400579	LES ATELIERS KAMI INC.	ENTRETIEN MAI 2014	3 787,28 \$
C1400580	MISSION TOURNESOL	DON	500,00 \$
C1400585	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHATS AVRIL 2014	337,43 \$
C1400588	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	FOURNITURES BUREAU	2 350,40 \$
C1400595	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. 1 AU 23 AVRIL 2014	474,71 \$
C1400596	XEROX CANADA LTÉE	COPIES FÉV. - AVRIL	1 207,67 \$
C1400597	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE MAI 2014	341,51 \$
C1400598	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 30-04-2014	939,17 \$
C1400599	VISA DESJARDINS	VOYAGE FRANCE-SUÈDE	4 928,16 \$
C1400600	VISA DESJARDINS	VOYAGE FRANCE-SUÈDE	1 722,68 \$
	TOTAL		415 059,88 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 juin 2014.

(Original signé)

**Tomy Boucher, d. g. adjoint –
sec.-trés. adjoint**

06-14-263A

Affaires nouvelles – Pacte rural.

La MRCT rappelle que la date limite pour déposer un projet dans le cadre du Pacte rural 2014 est le vendredi 6 juin. À ce sujet, la MRCT informe qu'elle déposera un projet afin de mener à bien le suivi dans le cadre du Plan de gestion concerté du lac Kipawa.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

06-14-264A

Aucune question de l'assistance.

06-14-265A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 18 juin 2014
- Comité administratif : 6 août 2014

Il est 18 h 25.

(Original signé)

**Carmen Rivard, préfète
suppléante**

(Original signé)

**Tomy Boucher, d. g. adjoint –
sec.-trés. adjoint**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
comité administratif lors d'une séance subséquente.**